

<b>Numéro</b>	<b>DL200625-AE04</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Fonction publique – Personnels contractuels	
<b>Objet</b>	Recours à des vacances pour les structures petite enfance	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

**Etaient excusés :**

- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER

---

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	3 juillet 2020
Date de publication délibération :	16 juillet 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	16 juillet 2020

---

## XXVII. PERSONNEL

### **2. RECOURS À DES VACATIONS POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Par une délibération du 30 juin 2016, le Conseil municipal autorisait le principe du recours à des vacances dans le cadre de remplacements ponctuels pour assurer l'accueil au Relais des Assistants Maternels.

Le recours ponctuel aux vacances a également été mis en place pour le Lieu d'Accueil Parents Enfants (Grenier).

En effet, la CAF avait augmenté la prise en charge financière pour le LAPE sous réserve que l'accueil soit assuré par deux agents au minimum lors des heures d'ouverture (plus d'accueil individuel).

La vacation est autorisée dans la Fonction Publique Territoriale pour une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et dont la rémunération est liée à l'acte. C'est le cas pour l'accueil ponctuel dans les deux structures précitées.

La rémunération de ces vacances était basée par référence à un échelon et à un grade avec une revalorisation chaque 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'évolution du point d'indice et de la revalorisation éventuelle des grilles indiciaires.

Afin de rationaliser le fonctionnement et les évolutions salariales, il est proposé de fixer la rémunération de l'heure au taux du SMIC en vigueur augmenté de 70%.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **d'approuver le tarif horaire pour les vacances dans les structures petite enfance au taux du SMIC en vigueur augmenté de 70%.**
- **de prévoir la dépense au budget.**

**Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour :**           **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy

**Pour extrait conforme  
Le Maire  
Thibaud PHILIPPS**

